

ANNEXE 2:
Plaquette générale



Les risques



Qu'est-ce qu'un risque ?

Le risque est la combinaison d'un aléa et d'un enjeu

On appelle aléa, un événement susceptible de porter atteinte aux personnes, aux biens et ou à l'environnement. il est caractérisé par sa gravité et par sa probabilité.

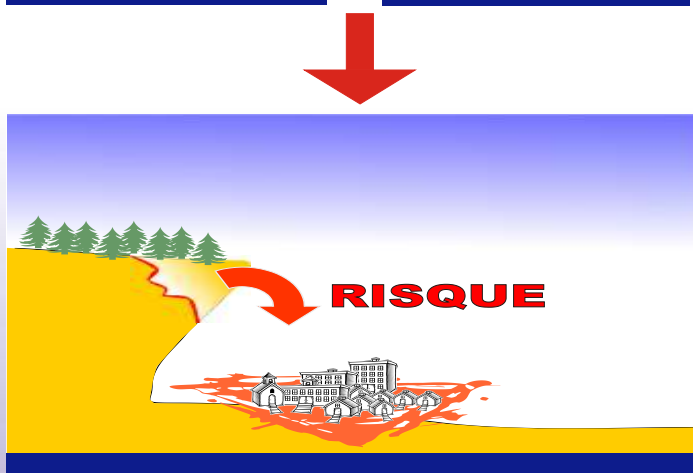


+



On désigne par enjeux les personnes, les biens ou l'environnement susceptible de subir des dommages et des préjudices.

Il peut s'agir d'une inondation, de chutes de pierres, de mouvements de terrains, d'explosions au sein d'un site industriel, etc.



**Aléa + Enjeux
=
Risque**

Le phénomène naturel potentiel «Chute de Blocs» sera considéré comme un risque majeur en présence d'enjeux humains, économiques ou environnementaux importants menacés par un événement potentiellement dangereux.

Ainsi un événement grave observé en un lieu désert n'est donc pas un risque important. Mais un événement moyennement grave survenant dans une zone à forte présence

humaine représente un risque non négligeable. On considère qu'un risque est majeur lorsque aléas et enjeux sont forts, lorsqu'il est susceptible de dépasser les moyens de réaction

des services de secours et/ou que ses conséquences sur le tissu socio-économique sont de nature à affecter durablement la zone touchée. Le risque majeur est caractérisé

par des conséquences très importantes et une faible fréquence. (Événements qui n'ont lieu que rarement).





Comment gérer un risque ?

Un risque étant la combinaison d'un aléa et d'enjeux qui y sont exposés, pour le gérer, il faut :

- soit annuler l'aléa, le risque est alors nul
- soit annuler les enjeux, ce qui revient également à rendre le risque nul
- soit limiter une des deux composantes ou les deux pour réduire le risque au maximum.

Les risques et plus particulièrement ceux qui sont qualifiés de majeurs représentent une menace grave pour une société.

S'il n'est pas envisageable économiquement d'annuler les risques naturels, une réflexion concertée des différents acteurs intéressés permet d'en atténuer l'impact en cherchant à diminuer les aléas et diminuer les enjeux.

Le dispositif actuel de gestion des risques est scindé en quatre composantes qui sont

- la prévention
- la protection
- la gestion de crise
- l'information préventive
-
-

La protection

Faire de la protection, c'est agir sur l'aléa pour réduire le risque :

Aléa + Enjeux = Risque

La protection a pour objet de réduire l'exposition des personnes et des biens exposés aux risques par l'intermédiaire de mesures de protection actives ayant une fonction d'écran vis-à-vis des aléas. Il s'agit le plus souvent de programmes de travaux tels la mise en place d'endigements, de bassins de rétention, de filets de retenues ou de paravalanches.

Ces travaux seront réalisés à l'initiative des collectivités avec une possibilité d'aide au financement de la part de l'Etat.

Mais il est impossible de se protéger de tout.

Certains événements ont une incidence telle que la protection ne permet d'atténuer que faiblement ses conséquences ou pire, risque d'aggraver la situation en cas de



défaillance des éléments de protection (rupture de digue par exemple).

Ainsi on considère qu'il est possible de se protéger d'événements d'ampleur peu importante (*Événement décennal ou trentennal pour les inondations par exemple*).

La Prévention

Faire de la prévention, c'est agir sur les enjeux pour réduire le risque :

Aléa + Enjeux = Risque

Pour des événements plus importants, les



Glossaire

Événement décennal :
Qui a une chance sur dix de se produire dans l'année.

Événement trentennal :
Qui a une chance sur trente de se produire dans l'année.



outils de protection se révèlent insuffisants et il convient alors pour faire face à ce type d'événement d'agir de manière préventive.

Contrairement à la protection pour laquelle les actions menées portent sur l'aléa, la prévention consiste à limiter les enjeux exposés aux phénomènes naturels.

L'objectif est entre autres de tirer les leçons des événements passés pour ne plus commettre les mêmes erreurs.

La mise en œuvre d'une politique de prévention passe par une connaissance ciblée des zones d'aléas. Cette connaissance permet de délimiter la zone touchée par l'aléa dit de référence, zone au sein de laquelle on limitera un maximum les nouveaux enjeux.

(l'aléa de référence est au minimum, pour les inondations, l'événement centennal)

L'information préventive

Le droit à l'information des citoyens sur les risques majeurs est inscrit dans la loi depuis le 22 juillet 1987 à l'article 21 : « Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent.

Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles »

Chacun doit être informé du risque qu'il encourt pour pouvoir prendre toute décision en connaissance de cause : où construire? Comment réagir en cas de crise? Etc.



La gestion de crise

Pour des événements de plus grande ampleur encore, la protection et la prévention ne suffisent plus. Il faut pour ces cas extrêmes se préparer à la gestion de crise.

Celle-ci est composée de deux volets qui sont la préparation de l'intervention des services de secours et leur coordination lors de la survenance d'une catastrophe naturelle ou technologique.

Ces 4 piliers des la gestion des risques sont **COMPLEMENTAIRES**

Glossaire

Événement centennal :
Qui a une chance sur cent de se produire cette année, soit deux chances sur trois dans le siècle.





L'intérêt de la démarche PPR



Le Plan de Prévention des Risques est un des outils de la gestion des risques

Quels en sont les objectifs ?

Réalisé avec pragmatisme à partir de la connaissance actuelle des aléas et des enjeux des territoires concernés par les risques tant humains qu'économiques, le PPR permet :

- de ne plus exposer de nouveaux biens vulnérables au danger
- de ne pas augmenter l'aléa
- d'assurer la sécurité des nouveaux projets dans le cadre d'un développement durable.

Il ne traite donc pas de l'aspect protection* ni de la gestion de crise*. Ces deux autres aspects devront être développés dans des cadres complémentaires.

*cf page précédente

Qui sont les acteurs de la réalisation d'un PPR ?

L'élaboration d'un PPR doit regrouper toutes les personnes concernées. D'un point de vue technique, c'est la DDE qui a été missionnée

par l'état pour la réalisation des PPR aidée en cela par un bureau d'études. Mais les acteurs locaux (collectivités, etc.) sont également mis à contribution et régulièrement concertés pour valider chaque étape du

processus élaboration au cours de réunions régulières. En effet, il est nécessaire pour affiner le document d'échanger au maximum les connaissances!

Comment réalise t on un PPR ?

La réalisation d'un PPR compte 6 grandes étapes

- 1) Arrêté de prescription
 - 2) Élaboration du projet
- Cette étape compte plusieurs phases :*

- La détermination de l'aléa
- La détermination des enjeux exposés actuellement
- La réalisation d'un zonage et d'un règlement (par recoupement de la carte des aléas et des enjeux)

- 3) Consultation et enquête publique
- 4) Projet éventuellement modifié
- 5) Arrêté d'approbation
- 6) Annexion du PPR dans les documents d'urbanisme

Il est important de noter que pour chaque phase d'avancement de l'élaboration du PPR, des réunions de concertation sont prévues afin de préciser et d'affiner les éléments d'information.

L'élaboration d'un tel document demande beaucoup de travail, de temps et une grande implication de chacun afin d'aboutir à un document sur lequel les collectivités pourront s'appuyer pour promouvoir un développement durable au sein de leurs territoires. Sous sa forme finale, un PPR est constitué d'une note de présentation, de documents graphiques et d'un règlement.

Quelles sont les conséquences d'un PPR ?

Le PPR est un document d'urbanisme qui vaut servitude d'utilité publique et qui s'impose donc à tous!

(état, collectivités, particuliers) Aussi, il peut réorienter l'urbanisme d'une commune. Le PPR prescrira pour le bâti existant des mesures permettant de diminuer la vulnérabilité. L'inconstructibilité, la

constructibilité sous condition, la mise hors d'eau des compteurs EDF et installations électriques, la surélévation des planchers, la création d'un étage, sont des prescriptions envisageables selon les cas.

Directeur de la publication : Jean-Louis HELARY

Rédacteur chef : Patrick DELEBECQUE

Collaborateurs : DDE Nord, DIREN Nord - Pas-de-Calais

Conception graphique : Michel PETIT

Impression : DDE Nord

Crédit photos : DDE Nord,

ANNEXE 3:
Plaquette spécifique



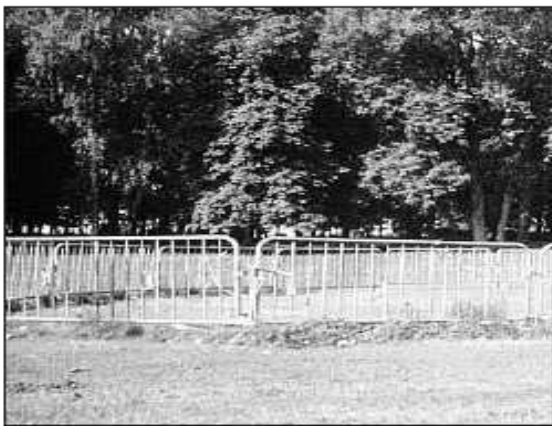
Les risques

Le risque de Mouvement de terrain auquel sont soumis les communes d 'ANZIN, MARLY, PETITE FORET, ST SAULVE, et VALENCIENNES.



Trou

Un affaissement dans le parc Désandrouin
Mystère, mystère...



Vibrations d'hélicoptère, affaissement minier ? Plus certainement une accumulation d'eau.

Un mystère plane au dessus du parc Désandrouin depuis un mois autour d'une cavité apparue au centre de la pelouse. Cette découverte avait été faite par les élèves de la classe de M^{me} Cochon de l'école de l'avenue Desandrouin lors d'une sortie organisée dans le cadre scolaire. Des barrières de sécurité ont alors été immédiatement installées et un contremaître est venu faire un rapport destiné à la direction des services techniques de la ville.

Depuis, les rumeurs vont bon train : certains déclarent que cet affaissement est dû à la pose de l'hélicoptère du centre hospitalier qui aurait pu créer des vibrations et cette cavité à long terme, d'autres avancent la thèse

de l'affaissement d'une galerie minière et on ne parle pas de ceux qui évoquent des forces occultes !

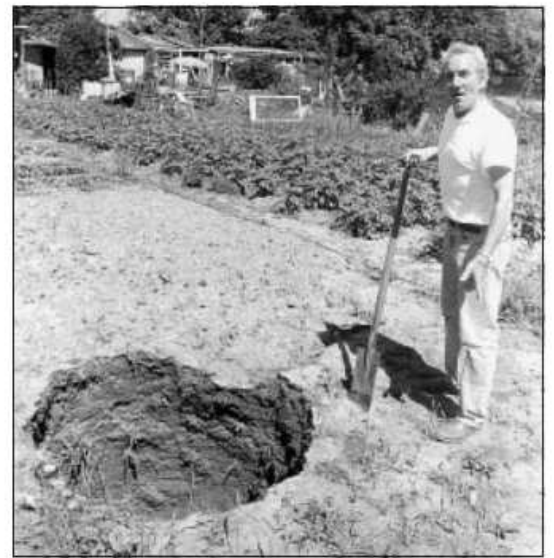
Selon M. Hassen, gardien du parc, aucune de ces explications n'est valable car d'une part, la piste d'atterrissage n'est utilisée que lors du déploiement du plan Orsec, c'est-à-dire assez rarement, et d'autre part, un affaissement de galerie minière aurait engendré un trou beaucoup plus profond de 400 voire 600 m.

La cause la plus vraisemblable serait la stagnation des pluies diluviennes de ces dernières semaines. Une étude géologique sera en tout cas effectuée soit par pénétration du sol, soit par ultrasons : le sujet devrait être clos avant juillet et le début du centre aéré.

Affaissement de terrain, hier, dans un potager à Marly

Un ancien puits refait surface

Quel n'a pas été l'étonnement de ce jardinier chevronné, qui, en s'adonnant à des travaux de bêchage dans le potager voisin du sien, appartenant à un ami, a vu subitement une portion de terre s'effondrer sous ses pieds. Maurice Fronty, 58 ans, qui cultive ses légumes depuis 17 ans sur ce terrain situé près du golf de Marly, n'a jamais vu cela : une plaie béante d'un bon mètre de diamètre et de quatre à cinq mètres de profondeur... La Caisse d'Épargne, propriétaire des terrains et d'ailleurs de l'ensemble des jardins familiaux aux alentours, a dépêché aussitôt un responsable sur place qui a constaté l'étendue des dégâts. L'affaissement se serait produit à l'endroit même d'un ancien puits. Un périmètre de sécurité a été dressé tout autour de la cavité dans l'attente de travaux de remblayage.



Marly juin 2000

Liste des arrêtés de Catastrophe Naturelle sur le territoire :

- du 01/07/1994 au 31/07/1994,
- du 01/10/1994 au 31/10/1994,

Liste des communes du Bassin de Risque :

- ANZIN
- MARLY
- PETITE FORET
- SAINT SAULVE
- VALENCIENNES



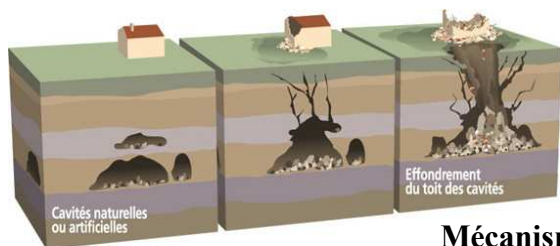


Les risques

Les Mouvements de Terrain engendrés par les Cavités souterraines liées à l'exploitation de la Craie.



Les effondrements de cavités souterraines naturelles ou artificielles (carrières et ouvrages souterrains) peuvent entraîner l'effondrement du toit de la cavité et provoquer en surface une dépression généralement de forme circulaire.



Mécanisme d'effondrement du toit des cavités souterraines

Les phénomènes d'affaissement et d'effondrements sont liés à la présence de cavités souterraines d'origine naturelle (phénomène de dissolution) ou anthropique (exploitations souterraines).

Les affaissements sont des dépressions topographiques en forme de cuvettes dues au fléchissement lent et progressif des terrains de couverture.

Les effondrements résultent de la rupture des appuis ou du toit d'une cavité souterraine, rupture qui se propage jusqu'en surface de manière plus ou moins brutale, et qui détermine l'ouverture d'une excavation grossièrement cylindrique.

Les dimensions de ces excavations dépendent des conditions géologiques, de la hauteur de recouvrement, de la taille, de la profondeur de la cavité ainsi que du mode de rupture.

Des mesures réglementaires seront prises selon la gravité d'un effondrement potentiel. Cette gravité sera déterminée à partir des éléments cités ci-dessus.

Ce phénomène peut être ponctuel ou généralisé et dans ce cas concerner des superficies de plusieurs hectares. S'il est ponctuel, il se traduit par la création de fontis plus ou moins importants, dont le diamètre est généralement inférieur à cinquante mètres.

Les accidents liés à des effondrements de cavités souterraines les plus meurtriers sont survenus à CHANCELADE (Dordogne) en 1885 (14 morts, 1 blessé, 7 maisons détruites) et à CLAMART (Hauts de Seine) en 1961 (21 morts, 36 blessés, 20 immeubles détruits)

Dans le département du Nord, 111 communes exposées à un risque ont été recensées, couvrant environ 1500 ha et réparties entre les arrondissements de Lille, Cambrai, Valenciennes et Avesnes-sur-Helpe

Dans le Valenciennois:

- 1965 PETITE FORÊT L' Effondrement a détruit ou endommagé douze maisons, mais n'a, fort heureusement, fait aucune victime.
- 1983 VALENCIENNES Affaissement de terrain de 0,5 m d'amplitude et 400m² au niveau de la plaine de Mons.
- 1991 ANZIN Effondrement Rue St WAAST et Cimetière du Centre, Stade d'anzin (350 000 euros d'indemnisation)



Le gouffre de Padirac est l'un des plus célèbres exemples français de cavité souterraine effondrée.

Effondrement du Gouffre de Padirac (Lot)



Pour toute information complémentaire :

Chef du Projet PPRMT Valenciennois : X. BELMER (DDE Valenciennes)

Chef du Programme PPRN : A. DUBRAY (DDE Lille)

Sites Internet : <http://www.nord.equipement.gouv.fr>

<http://www.pnm.net>

ANNEXE 4:
Frise d'élaboration du PPRMT Valenciennois

Plan de Prévention des Risques Mouvements de Terrain du Valenciennois

Document mis à jour le 21/09/2006



Tél: 03 20 40 54 54 - Fax: 03 20 06 83 24

